

DISPARU.E.S

Les disparitions forcées systématiques au Mexique

«Trouver des restes de squelettes, c'est facile. Mais ils sont rarement identifiés.»

Photo: recherche de personnes disparues près de Ciudad Juárez, 13 mai 2021

Action Vendredi saint 2024

Selon les chiffres officiels, 28 213 personnes ont été portées disparues au Mexique en 2023. Les familles à la recherche d'un proche sont confrontées à des autorités totalement dépassées. Les fonctionnaires étant souvent eux-mêmes impliqués dans des cas de disparition forcée, ils ne font guère d'efforts pour améliorer la situation. Seuls les proches et la société civile peuvent amener de petits progrès.

Les chemins de croix qui ont lieu le Vendredi saint au Mexique sont remplis d'une douleur réelle. Lors de veillées et de manifestations, les gens portent des croix et rendent hommage à leurs proches disparus. Parfois, ils s'arrêtent presque à chaque coin de rue – partout où des parents ou des amis ont disparu. «C'est la fin de nos rêves, la fin de nos projets», racontent-ils, mais aussi: «Nous ne cesserons jamais de chercher».

Ayotzinapa: le flou persiste

Les disparitions forcées au Mexique ont acquis une notoriété internationale en 2014, lorsque 43 étudiants ont été enlevés dans le village d'Ayotzinapa, au sud du Mexique. Ils n'ont jamais été retrouvés. Un groupe d'ex-

perts a constaté que tant le crime organisé que les forces de police locales et les membres de l'armée étaient impliqués dans l'enlèvement. Dans leur rapport final de juillet 2023, les experts ont déclaré que le bureau du procureur général et l'armée continuaient d'entraver la recherche.

114 000 personnes disparues

Le cas d'Ayotzinapa est emblématique. Au Mexique, on compte au moins 114 000 disparus dont on n'a toujours pas retrouvé la trace. Plus de 97 % d'entre eux ont disparu après 2006, lorsque le président de l'époque, Felipe Calderón, a déclaré la guerre aux cartels de la drogue. La violence s'est alors intensifiée.

Le nombre officiel de victimes est toutefois très controversé. Tout d'abord, les experts estiment que le nombre de cas non recensés est élevé. De nombreuses personnes se méfient des autorités et ne dénoncent même pas les cas, par peur de représailles. D'autres ne savent pas comment procéder ou sont convaincues que les autorités ne feront de toute façon rien pour elles. Ensuite, le Registre national des personnes disparues et non retrouvées, qui n'existe que depuis 2018, est constamment critiqué pour son manque de transparence méthodologique et d'indépendance. De son côté, le président mexicain Andrés Manuel López Obrador estime que les chiffres sont gonflés «pour attaquer le gouvernement». À la mi-décembre 2023, il a tenté de maquiller les chiffres de manière flagrante: il a fait savoir qu'il n'y avait que 12 377 personnes disparues.

L'état d'urgence médico-légal et la crise des droits humains se renforcent mutuellement. À présent, plus de 52 000 corps non identifiés se trouvent dans des fosses communes mexicaines et dans des centres médico-légaux, universitaires ou provisoires. En l'absence de bases de données nationales, il n'est généralement pas possible de comparer les données relatives aux personnes disparues avec celles concernant les corps non identifiés.

Jeunes hommes, femmes, enfants, migrants

Au Mexique, le phénomène des disparitions forcées concerne particulièrement les hommes âgés de 15 à 40 ans. Les disparitions de femmes ainsi que d'enfants

Qu'est-ce qu'une disparition forcée?

On parle de disparition forcée quand les éléments suivants sont réunis:

- **La personne disparue** est victime d'une arrestation, d'une détention, d'un enlèvement ou d'une autre forme de privation de liberté.
- **Les auteurs** sont des agents de l'État ou des personnes ou groupes agissant avec l'autorisation, le soutien ou l'acquiescement de l'État.
- **Après l'acte**, les auteurs refusent de reconnaître la privation de liberté ou dissimulent le sort ou le lieu où se trouve la personne disparue. Celle-ci est ainsi soustraite à la protection de la loi.
- **L'objectif des auteurs** est souvent de réduire au silence des personnes considérées comme des opposants politiques ou des militants, ou d'exercer un contrôle social. Contrairement aux enlèvements, aucune revendication n'est formulée. Les familles restent dans l'incertitude et les victimes sans recours juridique. Le plus souvent, les personnes disparues de force sont torturées.

La Convention contre les disparitions forcées

Face aux situations alarmantes liées aux disparitions forcées dans de nombreux pays, la communauté internationale a élaboré la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Entrée en vigueur en 2010, elle vise à prévenir le phénomène, à punir les responsables et à protéger les victimes. Les États parties s'engagent à enquêter sur les allégations de disparitions forcées, à punir les coupables et à garantir le droit des victimes à recouvrer la liberté.

Le Mexique, en tant qu'État partie à la Convention, a la responsabilité de prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer les disparitions forcées sur son territoire. Mais de toute évidence, il reste indispensable que les organismes internationaux, les ONG et la communauté internationale continuent de demander aux autorités mexicaines de respecter leurs obligations de droit international.

de plus de 12 ans sont également de plus en plus documentées. Dans de nombreux cas, la dissimulation de violences sexuelles, de féminicides, d'exploitation sexuelle et de trafic d'êtres humains en est la cause. Les migrantes et migrants qui tentent de fuir l'Amérique centrale ou le sud du Mexique pour se rendre aux États-Unis sont également fortement touchés par les disparitions forcées. Les familles qui recherchent leurs proches disparus sont stigmatisées; les autorités leur infligent ainsi une double peine. De l'autre côté, on trouve les auteurs de ces crimes, qui n'ont guère à craindre de sanctions. Environ 98% des délits commis au Mexique restent impunis.

«La plupart du temps, il n'y a pas de progrès»

Notre organisation partenaire Paso del Norte travaille dans la ville de Ciudad Juárez. Elle est particulièrement confrontée à la problématique des disparitions forcées. «Trouver des restes de squelettes, c'est facile», explique une collaboratrice de l'organisation de défense des droits humains. «Mais ils sont rarement identifiés». Les quelques progrès réalisés sont dus aux familles, et surtout aux femmes. Avec la ténacité de l'espoir, elles réclament des informations aux autorités, leur demandent d'agir et de prendre leur cause au sérieux. Elles se regroupent en associations de victimes, fouillent les fosses communes, effectuent elles-mêmes le travail médico-légal que les spécialistes sont censés faire. Mais, comme le dit Alejandro Durán de Paso del Norte, «la plupart du temps, il n'y a pas de progrès, pas de portes ouvertes, pas de dialogue». La croix pèse lourd sur les épaules des proches, le chemin n'a pas de fin.

SOURCES: Centro de Derechos Humanos Paso del Norte, ONU, Deutsche Menschenrechtskoordination Mexiko, Registro Nacional de Personas Desaparecidas y No Localizadas, ACAT-France, Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes Ayotzinapa, divers médias



Ciudad Juárez

Ciudad Juárez est située au nord de l'État du Chihuahua, à la frontière avec les États-Unis. Cette ville est le théâtre d'une violence marquée, avec un nombre significatif de femmes disparaissant de manière inexplicable.

Les causes de ces disparitions forcées sont multiples. La violence liée au trafic de drogue et la rivalité entre les cartels favorisent les enlèvements. Le trafic humain, en particulier celui de femmes, prospère à cause de la fragilité de la situation socio-économique. La pauvreté et le chômage sont autant de facteurs aggravants. La proximité géographique de Ciudad Juárez avec les États-Unis entraîne un afflux de migrants vulnérables, à portée de main des organisations criminelles. Au surplus, la faiblesse du système judiciaire et la corruption entravent les enquêtes et favorisent l'impunité.



Signer maintenant:

Jacobo Orozco García

doit enfin être trouvé!

Jacobo Orozco García	
	
Fecha de nacimiento: 02 de Febrero de 1992. Fecha de desaparición: 10 de noviembre de 2014. Lugar de desaparición: Palomas de Villa, Ascensión, Chih.	
Sexo: Masculino. Nacionalidad: Mexicana. Estatura: 165 centímetros. Peso: 84 kilogramos. Tez: Morena. Complejión: Regular. Cabello: Quebrado, negro y corto. Ojos: Ovals, chicos y cafés oscuro. Cara: Redonda. Nariz: Grande tipo recta. Labios: Gruesos.	
Edad: 31 años. Edad al momento de la desaparición: 22 años.	
Señas Particulares: Diversos tatuajes, en lado izquierdo del pecho el nombre "Brenda", en la nuca el nombre "Paty", en chamorro izquierdo la imagen de una mano con un corazón y el nombre de "Katy", en uno de los brazos la imagen de un tribal y en el otro el numero "35" con el apellido "Orozco".	
Vestimenta: Chamarra negra, pantalón de mezclilla deslavado, tenis color negro y cachucha color beige.	

Dans l'État de Chihuahua, les disparitions forcées ont augmenté de manière alarmante. Selon les chiffres du Ministère public, plus de 4 900 personnes ont été portées disparues entre 2010 et 2023. Bien que la majorité de ces victimes soient des hommes, cette tragédie n'épargne pas les femmes.

Durant la même période, plus de 3 900 personnes ont été retrouvées mortes sans avoir pu être identifiées. Cette lacune est due à une défaillance chronique des services médico-légaux, dont les moyens sont obsolètes et insuffisants. Les ressources mises à disposition des enquêteurs chargés de retrouver les victimes sont également critiquables. **Ni la volonté ni le financement nécessaire ne semblent être engagés pour mettre en œuvre des recherches efficaces.** L'État de Chihuahua n'a d'ailleurs pas pris de mesures pour signer l'accord de collaboration avec le mécanisme national extraordinaire d'identification humaine (MEIF). La participation à cet organisme pluridisciplinaire spécialisé dans la traçabilité des restes humains est pourtant essentielle pour donner un nom aux milliers de corps non identifiés.

Le cas de Jacobo Orozco García est typique de cette problématique. Ce jeune homme a disparu à 22 ans, le 10 novembre 2014, dans le village de Palomas. Sa famille a rapidement signalé la disparition. Depuis lors, elle a aussi formulé diverses demandes d'enquête et de recherche auprès des autorités pour le retrouver, mais en vain.

Le Mexique est partie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. L'article 3 prévoit que tout État partie prend les mesures appropriées pour enquêter sur les disparitions forcées et pour traduire les responsables en justice. Comme le montre l'exemple du cas de l'État de Chihuahua, le Mexique ne remplit pas ses obligations dans ce domaine.

Pétition au Mexique

→ Feuille de pétition ci-jointe

Dans notre pétition, nous demandons à la gouverneure et au procureur général de l'État de Chihuahua de:

- élaborer un plan pour la recherche et la localisation de Jacobo Orozco García.** Ce plan doit inclure une analyse contextuelle et donner une large assise à la recherche;
- signer l'accord de collaboration** entre le Mécanisme national extraordinaire d'identification humaine (MEIF) et l'État du Chihuahua;
- développer les procédures médico-légales d'identification des personnes** selon les normes professionnelles internationalement reconnues;
- intensifier de manière générale les recherches de personnes disparues** et collaborer avec les familles et toutes les instances susceptibles de disposer d'informations.

Signer la pétition en ligne

ou télécharger & imprimer la feuille de pétition:

bit.ly/ACAT2024-Mexique-petition



À signer / renvoyer
jusqu'au 19 avril 2024!



«Nous te
cherchons parce que
nous t'aimons.»

María de Jesús Márquez
à son fils Adrián Favela Márquez



«Nous voulons
que tu reviennes.»

Patricia García à son fils Jacobo Orozco García



«Jusqu'à ce que je te
trouve, fils bien-aimé.»

Norma Mora à son fils
Erick Cuenca Mora



Les disparitions forcées :
une violation des droits humains qui relève
du mandat de l'ACAT

Les disparitions forcées sont un moyen d'instiller la terreur au sein de la population. Tout comme la torture ou la peine de mort, il s'agit d'un procédé redoutable destiné à réduire au silence toute opposition. Il n'est d'ailleurs pas rare que les victimes soient torturées ni que leur enlèvement se solde par une exécution extra-judiciaire. L'ACAT intervient auprès des autorités afin qu'elles mettent tout en œuvre pour faire cesser cette pratique et permettent aux victimes, à leurs familles et à leurs proches d'obtenir enfin justice.

→ Abonnez-vous à nos actions via mail à info@acat.ch ou suivez-nous sur www.acat.ch ou sur les réseaux sociaux!

**Ensemble pour un monde
sans torture ni peine de mort**

Votre don est utile !

Compte bancaire de l'ACAT-Suisse:
CH16 0900 0000 1203 9693 7

**Modèle d'annonce de
collecte pour votre église:**

[bit.ly/
ACAT2024-Mexique-action](https://bit.ly/ACAT2024-Mexique-action)



**Faites un don avec
TWINT !**



Scannez le code QR avec
l'app TWINT
Confirmez le montant et
le don

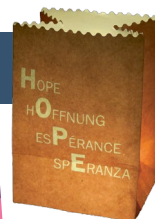


facebook.com/ACATSuisse



instagram.com/acat_ch

**Lanternes et cartes de correspondance de l'ACAT
disponibles gratuitement:**
info@acat.ch ou +41 (0)31 312 20 44



Impressum

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier, Katleen De Beukeleer (coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Christine Morerod, Bettina Ryser Ndeye **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Centro de Derechos Humanos Paso del Norte **Traduction** ACAT-Suisse
Impression Funke Lettershop AG, Zollikofen

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture • Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

Cette action a été réalisée grâce à la collaboration avec le Centre des droits humains Paso del Norte de Ciudad Juárez, Mexique (cdhpsadelnorte.org).



**Votre don en
bonnes mains.**